Déclaration liminaire du SE-UNSA 64

à la CAPD du mardi 26 juin 2018

Cette fin d'année scolaire voit le **nouveau mode d'accès à la hors classe** se mettre en place. C'est l'une des **déclinaisons du PPCR que nous avons discuté et soutenu car il doit permettre à tous les personnels ayant une carrière complète d'accéder à la hors-classe**. L'ancien système d'avancement sur 3 rythmes et l'importance de la note pédagogique dans les barèmes aboutissaient à des écarts que l'on peut constater aujourd'hui dans les documents de travail : plus de 20 ans d'AGS d'écart entre collègues ayant la même ancienneté dans la plage d'appel, ou encore des collègues ayant 39 ans d'AGS n'accédant pas à la hors classe.

Le SE-UNSA ne regrette pas cet ancien système. Nous ne remettons pas en cause non plus le barème tel qu'il a été défini nationalement.

Par contre, pour la période transitoire, **nous déplorons que les organisations syndicales représentatives au plan national et au plan départemental n'aient pas été consultées en amont pour la gestion de l'avancement à la hors classe** des collègues n'ayant pas eu leur 3ème rendez-vous de carrière. Le SE-UNSA demande au ministère une remise à plat des avis des IEN et appréciation du DASEN. **Il est inconcevable que ces avis et ces appréciations soient figés dans cette période transitoire**. Cela priverait les collègues ayant eu des carrières longues de l'accès à la hors classe et serait extrêmement pénalisant dans le calcul de leur pension de retraite.

D'autre part, les avis « à consolider » et « satisfaisant » sont vécus par nos collègues comme démobilisateurs. A l'heure où notre institution nous recommande la bienveillance et l'évaluation positive, nos supérieurs hiérarchiques n'appliquent pas eux-mêmes ces principes.

Suite à la CAPD du 7 juin dernier, nous avons invité les collègues qui le désiraient à demander un recours pour que leur IEN révise l'avis émis les concernant. De nombreux collègues ont adressé un recours. 57 avis ont été réévalués. **Pour le SE-UNSA, les IEN n'ont certainement pas pesé les conséquences financières induites en donnant les avis « satisfaisant » sans connaître ou même avoir rencontré une seule fois la ou le collègue.**

Monsieur le Directeur Académique, le SE-UNSA 64 demande un groupe de travail depuis de nombreuses semaines pour mener avec l'administration une réflexion sur **les critères de départage en cas d'égalité de barème**. En effet, le barème est fixé nationalement mais les critères de départage sont du ressort des commissions paritaires départementales. Le SE-UNSA porte un critère de départage basé sur l'ancienneté générale des services dans les métiers de l'enseignement et de l'éducation.

Monsieur le Directeur Académique, vous n'avez pas tenu compte de l'AGS et cela vous conduit aujourd'hui à pénaliser lourdement les collègues ayant commencé leur carrière en qualité d'institutrice ou d'instituteur. Pour nous le paritarisme n'est pas un vain mot. L'incompréhension que suscitent aujourd'hui les décisions que vous allez prendre, amène les collègues à une perte de confiance vis-à-vis de notre institution. **Fixer des règles transparentes et équitables a été et restera toujours la ligne de conduite des représentants élus du SE-UNSA**.

Malgré les difficultés rencontrées dans le dialogue, nous notons avec une certaine satisfaction les points suivants : l'apparition de l'âge comme quatrième discriminant dans vos critères de départage, le respect du ratio femmes/hommes entre la liste des promouvables et celle des promus, le fait que, pour un certain nombre de collègues, les avis des IEN ont évolué positivement.

Pour la campagne d'accès à la hors classe, le SE-UNSA revendique au plan national que les avis des IEN et l'appréciation du DASEN ne soient plus figés. Au plan départemental, nous vous demandons un groupe de travail en amont de la CAPD afin de rediscuter des règles de départage.

Monsieur le Directeur Académique, une fois n'est pas coutume dans cette instance, **nous vous demanderons un vote sur ce projet d'avancement à l'ordre du jour.** La mise en place de ces nouvelles règles d'avancement de grade s'est déroulée dans une extrême confusion. Nous marquerons à la fois notre opposition et notre relative satisfaction en partageant nos voix entre votes « contre » et « abstention ».

Par ailleurs, la phase complémentaire du mouvement qui se déroule aujourd'hui nous amène à regretter que le profilage des directions en REP laisse vacante la direction de la maternelle De Bordeu à Mourenx. Nous souhaitons également exprimer notre inquiétude étant donné le nombre important de postes vacants en langue basque, en occitan, ainsi que dans l'ASH, à la fois en SEGPA, en ULIS ou en ITEP. Ces postes demandent des compétences particulières. **Dans l'immédiat, souhaitons, Monsieur le Directeur Académique, que vos collègues DASEN accordent leurs exéats afin de combler ces déficits**. A moyen et à long terme, pour le SE-UNSA, **il est indispensable de mener une réflexion approfondie sur les ressources humaines dans le 1er degré**.

Enfin, au nom de tous les représentants du SE-UNSA 64, actuels et anciens élus, nous tenons tout particulièrement à remercier Monsieur Capdeboscq qui quitte son poste de responsable du pôle 1er degré pour d'autres missions. Monsieur Capdeboscq, vous avez toujours su assumer, avec le recul nécessaire, la réflexion et les échanges ayant permis aux DASEN de prendre des décisions éclairées ces huit dernières années. Pour votre investissement et votre écoute dans ce rôle délicat, à la croisée de notre hiérarchie, de nos collègues et de nous-mêmes en tant que représentants du personnel, nous tenons à vous remercier très chaleureusement. Bon vent dans vos nouvelles fonctions, où nous espérons avoir l'occasion de vous retrouver.